

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

15.2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce pourcentage donne pour la commune d'Altillac un effectif maximum de 04 adjoints.


Il propose donc, la création de 04 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la création de 04 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 20/03/2026
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 20 mars 2026.
Le Maire, Denis PINSAC.

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

019-211900709-2026015D-DE

A G E D I